

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 MAI 2015**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 11 mai 2015, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Madore, les conseillers suivants :

Benoit Roy	siège 1
Christine Riendeau	siège 2
Vincent Tremblay	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

Absence motivée :

René Morier	siège 3
-------------	---------

tous formant quorum sous la présidence du maire

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE**

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

**2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour remis au début de la séance du Conseil municipal.

**Résolution 2015-05-100**

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,  
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant le point 10.5 Collectes des ordures et du compost ainsi qu'en changeant le point 11 par PAARRM et en laissant le point 15 «Varia» ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour;**
3. **Adoption du procès-verbal du 13 avril 2015;**
4. **Période de questions réservée au public;**
5. **Inspecteur en bâtiment et en environnement**
6. **CDSM : Parc d'amusement pour les enfants**
7. **Règlement 394-2015 modifiant le règlement 358-2010 sur les permis et certificats;**
8. **Prolongement des égouts;**
9. **Fête des citoyens;**
10. **Matières résiduelles :**
  - 10.1 **Collecte des matières recyclables**
  - 10.2 **Collecte des plastiques agricoles**
  - 10.3 **Écoconseillers**
  - 10.4 **Mandat pour la vidange des fosses septiques**

- 10.5 Collectes des ordures et du compost
- 11. PAARRM;
- 12. Paiement des comptes :
  - 12.1 Comptes payés
  - 12.2 Comptes à payer
- 13. Bordereau de correspondance;
- 14. Rapports :
  - 14.1 Maire
  - 14.2 Conseillers
  - 14.3 Directrice générale
- 15. Varia :
- 16. Évaluation de la rencontre;
- 17. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 MARS 2015**

L'adoption du procès-verbal est reportée à une séance ultérieure.

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucun-e citoyen-ne n'est présent-e parmi l'assistance.

5. **INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal par l'inspecteur en bâtiment et en environnement.

6. **CDSM : PARC D'AMUSEMENT POUR LES ENFANTS**

**ATTENDU QUE** l'emplacement du parc d'amusement pour les enfants a été transféré de l'autre côté de la salle des Loisirs lorsque la surface multifonctionnelle lors du début des travaux ;

**ATTENDU QUE** les différents jeux du parc d'amusement pour les enfants sont très abîmés;

**ATTENDU QUE** le comité des Loisirs veut installer de nouveaux jeux pour les enfants;

**ATTENDU QUE** la compagnie Jambette.com a fourni une liste de jeux afin de faire un choix de jeux;

**ATTENDU QU'** un choix de jeux a été fait et détaillé ci-dessous :

- Chenille sur ressort;
- Maisonnnette escargot;
- Bal. en acier 8' H 4 pl. (anti-enroulement);
- Siège en caoutchouc et aluminium pour les enfants;
- Siège de bébé;
- Bloc psychomoteur;
- Wyrä-35;

**Résolution 2015-05-101**

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,  
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo défraiera tous les frais des jeux et de l'installation du parc d'amusement pour le montant de 24 278,00 \$, selon l'estimé de la chargée de projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**7. RÈGLEMENT 394-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 358-2010 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS**

**Résolution 2015-05-102**

**Règlement numéro 394-2015**

Modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 358-2010 afin d'apporter des ajustements suite à l'entrée en vigueur du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Malo juge à propos de modifier son règlement sur les permis et certificats numéro 358-2010 afin d'apporter des ajustements suite à l'entrée en vigueur du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la municipalité peut modifier son règlement sur les permis et certificats;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion a été donné par le conseiller René Morier à la séance du 13 avril 2015;

**ATTENDU QU'** une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**IL EST RÉSOLU**

D'approuver et adopter le règlement numéro 394-2015 : «Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 358-2010 afin d'apporter des ajustements suite à l'entrée en vigueur du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection» tel que présenté;

D'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la Municipalité, sous le numéro 394-2015, et en conséquence, signé par le maire et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de ce dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Le conseiller, monsieur Vincent Tremblay quitte les délibérations du conseil, puisqu'il y a une apparence de conflit d'intérêt pour le prochain point à l'ordre du jour.

**8. PROLONGEMENT DES ÉGOUTS**

**ATTENDU QU'** à la résolution 2005-04-84, le Conseil municipal avait accepté la demande de monsieur Olivier Tremblay d'exclure sa propriété du projet d'assainissement des eaux usées;

**ATTENDU QU'** en avril 2014, monsieur Olivier Tremblay a demandé au Conseil municipal de considérer la possibilité d'être branché aux égouts municipaux lors du prolongement sur la route 253 Sud;

**ATTENDU QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière a rencontré le chargé de projet monsieur Jean-François Laflamme pour évaluer la demande;

**ATTENDU QUE** s'il y a prolongement sur le chemin Auckland pour brancher monsieur Tremblay, un ingénieur devra être engagé et une demande devra être déposée au MDDELCC pour obtenir un certificat d'autorisation,

#### **Résolution 2015-05-103**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,  
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

**QUE** le Conseil municipal demande à monsieur Olivier Tremblay de déplacer sa ligne de lot à 2.5 mètres avant le regard collecteur des égouts pour pouvoir le brancher, selon les normes.

**QU'**il devra payer 1 unité pour la maison et ½ unité pour le lot vaquant, selon les normes établis par règlement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Le conseiller, monsieur Vincent Tremblay se joint de nouveau aux délibérations du conseil.

### **9. FÊTE DES CITOYENS**

**ATTENDU QUE** la date de la fête des Citoyens a été fixée au 14 juin 2015

**ATTENDU QU'** un montant a été réservé dans le budget pour les activités de la fête des citoyens;

**ATTENDU QUE** le montant prévu au budget doit être augmenté afin de rencontrer les dépenses;

#### **Résolution 2015-05-104**

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,  
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière transférera un montant additionnel de 1 000 \$ dans le budget qui a été prévu pour la fête des Citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **10. MATIÈRES RÉSIDUELLES :**

#### **10.1 Collecte des matières recyclables**

**ATTENDU QUE** les municipalités rurales de la MRC de Coaticook se sont prévaluées, en mai 1998, des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi des cités et villes (L.R.Q., c. C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-17.1) pour conclure une entente portant sur la gestion de la collecte sélective sur le territoire de la MRC de Coaticook;

**ATTENDU QUE** la MRC de Coaticook fut alors habilitée à faire l'enlèvement, le transport et le dépôt définitif des matières recyclables résidentielles, institutionnelles, commerciales et industrielles pour les municipalités suivantes :

- Canton de Barford;
- Canton de Barnston;
- Barnston-Ouest;
- Compton;
- Compton-Station;
- Dixville;
- East Hereford;
- Martinville;
- Saint-Herménégilde;
- Saint-Malo;
- Saint-Venant-de-Paquette;
- Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton;
- Stanstead-Est;

**ATTENDU QUE** l'entente fut modifiée par addenda en juin 2005 afin d'y inclure la Ville de Waterville;

**ATTENDU QU'** en vertu de l'article 3.1 de l'entente, celle-ci était d'une durée initiale de 15 ans, soit jusqu'au 20 mai 2013;

**ATTENDU QUE** suite à la disposition de son matériel roulant, la MRC à confier le mandat de procéder au transport et à la collecte des matières recyclables à Stanley & Dany Taylor Transport Inc. (ci-après Taylor) en vertu d'un appel d'offres public;

**ATTENDU QUE** la durée initiale du contrat avec Taylor est du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2013 et que le contrat comprenait une option de renouvellement jusqu'au 31 décembre 2015 avec un prix déjà connu;

**ATTENDU QUE** les municipalités ont demandées de prolonger l'entente jusqu'au 31 décembre 2015 afin de profiter du tarif avantageux obtenu par la MRC;

**ATTENDU QUE** le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Coaticook a été révisé;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo souhaite poursuivre l'entente avec la MRC de Coaticook pour le transport et à la collecte des matières recyclables au-delà du 31 décembre 2015 afin de bénéficier des économies de groupe;

#### **Résolution 2015-05-105**

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**IL EST RÉSOLU** d'informer la MRC que la municipalité de Saint-Malo désire prolonger l'entente signée avec elle portant sur la gestion de la collecte sélective sur le territoire de la MRC de Coaticook et ainsi autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **10.2 Collecte des plastiques agricoles**

**ATTENDU QUE** la collecte des plastiques agricoles par la MRC de Coaticook a débuté en 2013;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo avait contacté les fermiers de la région afin de leur faire part de la nouvelle collecte;

**ATTENDU QUE** plusieurs fermiers ont répondu positivement à l'offre de participation à la collecte des plastiques agricoles;

#### **Résolution 2015-05-106**

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,  
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

**IL EST RÉSOLU** d'informer la MRC que la municipalité de Saint-Malo désire prolonger l'entente signée avec elle portant sur la gestion de la collecte des plastiques agricoles sur le territoire de la MRC de Coaticook et ce, jusqu'au 31 décembre 2017 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **10.3 Écoconseillers**

Madame Monique Clément, chargée de projet matières résiduelles a offert un support à la municipalité de Saint-Malo pour son problème d'enfouissement. Elle a proposé d'envoyer les écoconseillers vérifier les bacs sur le territoire de Saint-Malo. Les Conseillers municipaux ont accepté la proposition.

### **10.4 Mandat pour la vidange des fosses septiques**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

### **10.5 Collecte des ordures et du compost**

**ATTENDU QUE** la soumission présentée par Stanley & Dany Taylor Transport concernant les 26 cueillettes d'ordures, la cueillette d'objets volumineux et les 19 cueillettes de compostage a été acceptée pour les trois prochaines années (2015 – 2016 – 2017) à la résolution 2014-11-257;

**ATTENDU QU'** à la suite des problèmes d'enfouissement, le Conseil municipal désire apporter des changements au contrat avec Stanley & Dany Taylor Transport;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a considéré les suggestions de réorganisation des collectes remises par madame Monique Clément, chargée de projet matières résiduelles qui suggérait trois scénarios;

#### **Résolution 2015-05-107**

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,  
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

**QUE** le Conseil municipal gardera le même calendrier pour l'année 2015.

**QUE** le Conseil municipal choisit le scénario 2 pour l'année 2016 qui se détaille comme suit :

- Collecte des déchets aux quatre semaines l'hiver et aux trois semaines l'été : quinze collectes par année, donc onze collectes de moins qu'en 2015.
- Ajout de onze collectes de compost : huit collectes de mi-avril à la fin de juillet et trois collectes de mi-septembre à la fin d'octobre.

**QUE** le Conseil municipal choisit le scénario 1 pour l'année 2017 qui se détaille comme suit :

- Réduire les collectes d'ordures aux quatre semaines tout au long de l'année (treize collectes).
- Ajout de treize collectes de compost : Collecte hebdomadaire de mai à octobre et collecte mensuelle de novembre à avril.

**QU'**une demande de prix sera présentée à Stanley & Dany Taylor Transport pour le scénario 2 de l'année 2016 et le scénario 1 de l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 11. **PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo désire faire une demande de subvention au *Programme d'amélioration du réseau routier municipal* pour les travaux routiers prévus en 2015;

**ATTENDU QUE** la directrice générale a présenté une liste des travaux à effectuer pour un montant total de 67 651,75 \$ taxes non incluses;

### **Résolution 2015-05-108**

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,  
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

D'accepter la liste ci-dessous détaillée des réparations à effectuer durant l'été sur les différents chemins de la municipalité et de demander une subvention de 35 000,00 \$ taxes non incluses au *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)* :

#### • **Gravelage et rechargement :**

- chemin Robinson	28 voyages (0 - $\frac{3}{4}$ )
- chemin Madore	25 voyages (0 - $\frac{3}{4}$ )
- chemin du 1 <sup>e</sup> Rang	35 voyages (0 - $\frac{3}{4}$ )
- chemin du Rang C	30 voyages (0 - $\frac{3}{4}$ )
- chemin du Gore	20 voyages (0 - $\frac{3}{4}$ )
- chemin de la Pointe	25 voyages (0 - $\frac{3}{4}$ )
- chemin du 5 <sup>e</sup> Rang	38 voyages (0 - $\frac{3}{4}$ )
- chemin du Lac	32 voyages (0 - $\frac{3}{4}$ )
- chemin De Malvina	57 voyages (0 - $\frac{3}{4}$ )
- chemin Breton	15 voyages (0 - $\frac{3}{4}$ )

**Sous-Total**

**51 651,75 \$**

#### • **Remplacement des ponceaux suivants :**



- deux (2) au chemin du Gore  
24 pouces de diamètre par 40 pieds de long
- un (1) au chemin du Lac  
24 pouces de diamètre par 40 pieds de long
- un (1) au chemin du 1<sup>er</sup> Rang  
36 pouces de diamètre par 40 pieds de long
- deux (2) au chemin du 5<sup>e</sup> Rang  
18 pouces de diamètre par 30 pieds de long  
24 pouces de diamètre par 40 pieds de long

**Sous-Total** **15 000,00 \$**

• **Creusage et reprofilage de fossé :**

- \* Programme spécial pour contrer les problèmes de gel / dégel  
Main d'œuvre et location de machinerie **1 000,00 \$**

**GRAND TOTAL** **67 651,75 \$**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**12. PAIEMENT DES COMPTES**

**12.1 Comptes payés**

**ATTENDU QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes, d'un montant total de 91 465,24 \$ payés depuis le 14 avril 2015;

**Résolution 2015-05-109**

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,  
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'accepter la liste présentée au conseil pour le paiement des comptes, d'un montant total de 91 465,24 \$ payés depuis le 14 avril 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**12.2 Comptes à payer**

**12.2.1 Kilométrage et rémunération**

**ATTENDU QUE** le maire doit parfois faire des déplacements dans l'exercice de ses fonctions;

**ATTENDU QUE** du kilométrage est relié à ses déplacements;

**Résolution 2015-05-110**

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**DE** payer les frais de déplacements de monsieur le Maire Jacques Madore pour le mois d'avril et le 2 mai au montant de 268,24 \$.



**QUE** la rémunération sera établie selon le règlement 378-2012, Article 6 pour deux journées à monsieur le Maire Jacques Madore.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 12.2.2 Politique familiale d'accès à la propriété

**COMPTE TENU QUE** la résolution 2008-03-79 a été adoptée afin d'accorder un crédit de taxes foncières pour les maisons neuves dans le cadre la politique d'accès à la propriété de la politique familiale;

**COMPTE TENU QU'** une demande a été faite pour un crédit de taxes foncières (maison neuve) par madame Lyse Chatelois et monsieur Nick Côté, au 30, chemin Champeau, à Saint-Malo;

**COMPTE TENU QUE** la maison en construction a été habitée à partir du 11 mai 2015;

**COMPTE TENU QUE** le couple a deux enfants, une fille du 8 mars 2006 et un garçon du 5 juillet 2008;

**COMPTE TENU QUE** Madame Lyse Chatelois et monsieur Nick Côté, au 30, chemin Champeau, à Saint-Malo sont éligibles à un crédit de taxes foncières pour les années 2015, 2016 et 2017 car ils remplissent les exigences de la politique familiale;

#### **Résolution 2015-05-111**

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,  
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

**QU'**un congé de taxes foncières de 1 000 \$ maximum par année sera accordé pour l'année 2015 – 2016 et 2017 à madame Lyse Chatelois et monsieur Nick Côté au 30, chemin Champeau, à Saint-Malo pour leur maison neuve.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 12.2.3 EMV Constructions

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo a accepté la soumission présentée par monsieur Éric Mongeau de EMV constructions pour la réparation de la toiture à l'arrière de la salle à la résolution 2014-11-255;

**ATTENDU QUE** la réparation de la toiture a été reportée au printemps 2015 à cause de la température;

#### **Résolution 2015-05-112**

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**DE** payer la facture 519 du 6 mai 2015 présenté par monsieur Éric Mongeau de EMV constructions au montant de 7 205,00 \$ taxes non incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**13. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Des dossiers ont été envoyés avec les documents de la séance. Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue après l'envoi des documents. Aucun dossier n'a été retenu.

**14. RAPPORTS :**

**14.1 Maire**

Monsieur le Maire Jacques Madore souligne au Conseil municipal que :

- La municipalité de Saint-Malo a gagné au défi 5/30;
- Le slogan de la municipalité de Saint-Malo sera dévoilé à la fête de la famille:

**14.2 Conseillers**

Le conseiller Benoit Roy annonce au Conseil municipal que :

- Le nouveau logo pour la MRC de Coaticook a été présenté à la séance des Maires;
- Le grand rendez-vous des régions de la FQM se tiendra les 3 et 4 juin 2015.

**14.3 Directrice générale**

**14.3.1 Comité des Loisirs**

**ATTENDU QUE** le Comité des Loisirs a présenté une demande afin d'être autorisé à vendre des produits alcoolisés à l'extérieur de son édifice à l'occasion de la Saint-Jean-Baptiste;

**ATTENDU QUE** les profits seront utilisés pour le financement de ses activités qui sont très appréciées par l'ensemble de la population de Saint-Malo;

**Résolution 2015-05-113**

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,  
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

D'écrire une lettre afin d'autoriser le Comité des loisirs de Saint-Malo à vendre des produits alcoolisés à l'extérieur de son édifice, au 266, chemin Auckland à Saint-Malo, à la veille de la Saint-Jean-Baptiste, le soir du 23 juin prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**14.3.2 Bacs métalliques muraux de 5 litres**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal veut encourager la diminution des déchets pour réduire l'enfouissement;

**ATTENDU QUE** les toilettes des endroits publics de la municipalité de Saint-Malo devraient avoir un bac métallique mural pour les fibres sanitaires;

**ATTENDU QUE** des bacs métalliques muraux pour fibres sanitaires seront achetés afin d'être installés dans les toilettes publiques;

**Résolution 2015-05-114**

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,  
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

**QUE** six bacs métalliques muraux de 5 litres pour fibres sanitaires seront achetés de NI Produits au coût de 33 \$ chacun taxes non incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**14.3.3 Terrain de la municipalité de Saint-Malo**

**ATTENDU QUE** monsieur Francis Bolduc a demandé la permission de stationner son camion sur le terrain vaquant de la municipalité de Saint-Malo, en face du garage municipal sur le chemin Auckland;

**ATTENDU QUE** le camion de monsieur Francis Bolduc serait sur le terrain deux fois par semaine;

**Résolution 2015-05-115**

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,  
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

**QUE** le Conseil municipal permet à monsieur Francis Bolduc de stationner son camion deux fois par semaine sur le terrain vaquant de la municipalité de Saint-Malo, en face du garage municipal sur le chemin Auckland.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**14.3.4 Comité de Loisirs**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal veut encourager la diminution des déchets pour réduire l'enfouissement;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a décidé d'enlever le conteneur de la salle des Loisirs, à la résolution 2015-03-59 ;

**ATTENDU QUE** la salle des Loisirs a maintenant besoin d'une poubelle;

**Résolution 2015-05-116**

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,  
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

**QUE** le Conseil municipal achètera une poubelle pour la salle des Loisirs au coût de 90 \$ taxes non incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**15. VARIA**

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

**16. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE**

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre

**17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.  
Il est 22 h 33.

---

Jacques Madore, maire

---

Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière